



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le coût de formation pour le participant admissible est de 5 \$/heure, jusqu'à concurrence de 50 \$¹. Par exemple, un cours de 7 heures coûtera 35 \$ plus taxes.

Ces formations permettent aux travailleurs admissibles de développer leurs compétences afin de se maintenir en emploi. **Les clientèles suivantes sont admissibles :**

- les travailleurs autonomes
- les travailleurs en emploi
- les travailleurs étrangers temporaires
- les travailleurs saisonniers en arrêt de travail, mais avec un lien d'emploi

Les clientèles suivantes **ne sont pas admissibles :**

- le personnel des secteurs public et parapublic, des sociétés d'État et du secteur municipal

À NOTER :

- Les places disponibles seront attribuées en priorité aux travailleurs ou aux résidents de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- Le nombre de personnes provenant d'une même entreprise est limité à trois par formation offerte.
- Un minimum de 8 participants est requis pour tenir la formation.
- Si le nombre minimal de participants est inférieur au nombre minimal requis, Expertis se réserve le droit d'annuler votre inscription sans préavis (les frais encourus pour l'inscription vous seront remboursés).
- Une annulation d'inscription doit être faite au minimum 7 jours ouvrables avant le début de la formation pour obtenir un remboursement. Dans le cas contraire, les frais seront facturés et aucun remboursement ne sera effectué.
- Il est possible de suivre une formation sans financement de Services Québec, mais à un autre tarif. Aucune condition d'admissibilité n'est exigée. Communiquez avec nous pour en connaître le tarif.

Avec la participation financière de :



¹ Les prix sont sujets à changement sans préavis. Certaines formations sont financées selon une entente spécifique.